les éperons à : *Veuillez me* DÉSÉPERONNER. *On* DÉSÉPERONNAIT *un chevalier en signe de dégradation.*

DÉSÉQUIPÉ, ÉE (dé-zé-ki-pé) part. passé du v. Déséquiper : *Navire* DÉSÉQUIPÉ.

DÉSÉQUIPER v. a. ou tr. (dé-zé-ki-pé — du préf. *dés*, et de *équiper*). Mar. Désarmer, en parlant d'un navire : DÉSÉQUIPER *une frégate.*

DÉSERGOTÉ, ÉE (dé-zèr-go-té) part. passé du v. Désergoter : *Cheval* DÉSERGOTÉ.

DÉSERGOTER v. a. ou tr. (dé-zèr-go-té — du préf. *dés*, et de *ergot*). Couper ou enlever les ergots de : DÉSERGOTER *un cheval.* DÉSERGOTER *un coq.*

DESERIZ ou **DESERICIUS** (Joseph-Innocent), cardinal hongrois, né à Nitra en 1702, mort en 1765. Il entra dans la congrégation des Ecoles pies, se livra avec distinction à l'enseignement, puis se rendit à Rome, où il fut élevé au cardinalat et où il réunit des matériaux pour une histoire de Hongrie. Plus tard, il fut envoyé par Benoît XIV, comme légat, en Valachie, et finit par se retirer à Woriczen, en Hongrie, où il consacra ses dernières années à des travaux historiques et littéraires. Les principaux ouvrages de ce savant prélat sont : *Lapis angularis, sive Prænotio physica thomistica* (Tyrnau, 1741, in-4°); *Pro cultu litterarum in Hungaria* (Rome, 1743, in-4°); *De initiis ac majoribus Hungarorum commentaria* (Ofen, 1748, 1753, 1760, 3 vol. in-fol.), important ouvrage où se trouvent l'histoire d'Attila et celle des Huns jusqu'à la conversion des Hongrois au christianisme.

DÉSERT, ERTE (dé-zèr, èr-te — lat. *desertus;* de *deserere*, abandonner). Qui n'est point habité : *Une plaine* DÉSERTE. *Une contrée* DÉSERTE. *Quelqu'un disait d'un grand saint qu'il avait converti dix mille âmes dans une île* DÉSERTE. (Récréations grammaticales.) ‖ Déserté, abandonné :

Le chêne s'est éteint dans mes foyers *déserts.*
DELILLE.

— Par exagér. Peu habité, peu fréquenté : *Ce quartier est très-*DÉSERT. *Il est dangereux de passer la nuit dans une rue aussi* DÉSERTE. *Paris devient fort* DÉSERT; *je voudrais déjà en être dehors.* (Mme de Sév.)

— Poétiq. *Désert de*, Privé de; qui ne possède pas, qui n'a pas :

C'est par là que *de* loups l'Angleterre est *déserte.*
LA FONTAINE.

Arts, vous peuplez la terre, et la terre est *déserte*
Des premières vertus.
LEBRUN.

— Anc. pratiq. *Appel désert*, Appel qui n'avait pas été relevé dans les délais voulus par celui qui l'avait interjeté.

— **Syn. Désert, inhabité, sauvage, solitaire.** *Désert* exprime proprement l'idée d'abandon; il représente les lieux comme nus, incultes, n'offrant pas les ressources nécessaires pour la vie, ou bien comme ayant été délaissés par suite de quelque grande calamité. *Inhabité* n'offre à l'esprit aucune autre idée que celle du manque d'habitants. Un lieu *sauvage* a quelque chose d'effrayant; il est ou il peut être habité par des bêtes féroces. *Solitaire* marque seulement l'éloignement du monde, l'isolement; on peut s'ennuyer dans la solitude, mais aussi on y est bien placé pour se livrer à de profondes méditations.

— **Antonymes.** Habité, peuplé, fréquenté.

DÉSERT s. m. (dé-zèr — lat. *desertum;* de *deserere*, abandonner). Vaste étendue de pays inhabitée, et particulièrement Vaste plaine inculte et aride : *Le* DÉSERT *du Sahara. Les caravanes du* DÉSERT. *Les* DÉSERTS *et la solitude chagrinent ceux qui sont vains, parce qu'ils ne leur parlent point d'eux-mêmes.* (Nicole.) *Les magnifiques* DÉSERTS *du Kentucky se déploient aux yeux étonnés.* (Chateaub.) *L'homme prend au* DÉSERT *tout ce qu'il peut lui arracher.* (H. Taine.) *La création, sans l'homme, serait un* DÉSERT *magnifique, mais un* DÉSERT. (Ch. Dollfus.) *Un verre d'eau sur les bords de la Seine a très-peu de valeur; il en aurait beaucoup dans les* DÉSERTS *brûlants de l'Afrique.* (V. Cousin.) *Le* DÉSERT *est monothéiste; sublime dans son immense uniformité, il révéla dès le premier jour l'idée de l'infini.* (Renan.) *Les grands* DÉSERTS *rappellent, par leur aspect et l'absence de végétation, les grands lacs et les mers.* (A. Maury.) *La campagne de Rome est un* DÉSERT. (De Custine.)

Choisis quelque *désert* pour y cacher ta vie.
V. HUGO.

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond des *déserts*, brillante de clartés?
RACINE.

... Dans l'horizon immense
La ville disparaît et le *désert* commence,
Solitude infertile où l'homme est seul debout!
Cercle démesuré dont le centre est partout!
MÉRY et BARTHÉLEMY.

— Par exagér. Lieu peu habité, peu fréquenté : *Au commencement de la belle saison Paris devient un* DÉSERT. *C'est un* DÉSERT *que cette ville.*

— **Fig.** Grande solitude morale; manque absolu : *Les siècles d'ignorance sont les* DÉSERTS *du temps où s'est égarée l'histoire des premiers siècles, sans laisser aucune trace de son passage.* (Max. orient.) *Que d'écrivains prodiguent un déluge de mots dans un* DÉSERT *d'idées!* (Buff.) *J'entre avec une secrète horreur dans le vaste* DÉSERT *du monde.* (J.-J. Rouss.) *Loin des personnes qui nous sont chères, toute demeure est un* DÉSERT, *et tout espace est un vide.* (Mme Necker.) *Le christianisme, quand il se retire des âmes, y fait, a-t-on dit, un vide et un* DÉSERT *qu'elles ne connaissaient point avant lui.* (Ste-Beuve.) *Le malheur fait dans certaines âmes un vaste* DÉSERT *où retentit la voix de Dieu.* (Balz.)

— *Prêcher dans le désert*, Parler en vain, ne point se faire écouter. ‖ *Voix dans le désert*, Vaines exhortations, avertissements inutiles. ‖ Ces locutions sont empruntées à l'Evangile.

— **Encycl.** Géogr. On donne le nom de *déserts* à de vastes espaces de terrains incultes et inhabités, soit à cause des marais ou des sables qui les couvrent, soit à cause des conditions climatériques dans lesquelles ils se trouvent. Ces *déserts*, répandus sur tous les continents, n'occupent pas moins du tiers de la surface du globe, et prennent différents noms selon leur étendue ou les lieux qu'ils occupent, tels que steppes, landes, marais, pampas, etc. Parmi les principaux, il faut citer : en Europe, les steppes de la Russie méridionale; les *déserts* marécageux de la Russie du Nord; le grand *désert* de Pinsk, en Lithuanie; les steppes de la Laponie; les marais de la Hongrie et de la Bohême; les Landes, la Sologne, la Crau, en France; les paramos, en Espagne, et les maremmes, en Italie; — en Asie, les steppes de la Sibérie, de la Tartarie et de la Mongolie; les *déserts* de sable de Gobi, de Perse, de Syrie et d'Arabie; — en Afrique, les *déserts* de la Thébaïde, de Libye, de Cafrerie, et celui de Sahara, le plus grand de tous; — en Amérique, les savanes et les pampas; — en Océanie, les côtes occidentales et orientales de la Nouvelle-Hollande. Mais le mot *désert* s'applique plus particulièrement à ces vastes étendues de sables inhabitées qui occupent une majeure partie de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Asie. C'est de ce *désert* que Buffon a dit :

« Qu'on se figure un pays sans verdure et sans eau, un soleil brûlant, un ciel toujours sec, des plaines sablonneuses, des montagnes encore plus arides, sur lesquelles l'œil s'étend et le regard se perd sans pouvoir s'arrêter sur aucun objet vivant; une terre morte et pour ainsi dire écorchée par les vents, laquelle ne présente que des ossements, des cailloux jonchés, des rochers debout ou renversés, un *désert* entièrement découvert, où le voyageur n'a jamais respiré sous l'ombrage, où rien ne l'accompagne, rien ne lui rappelle la nature vivante; solitude absolue mille fois plus affreuse que celle des forêts, car les arbres sont encore des êtres pour l'homme qui se voit seul. »

Quelque poétique que soit cette description, elle est faite d'imagination; aussi, pour connaître le *désert*, il faut s'adresser à ceux qui l'ont parcouru.

Le *désert* de sable, dit un voyageur moderne, représente une mer qui se serait solidifiée durant une violente tempête. Des dunes semblables à des vagues s'élèvent l'une derrière l'autre jusqu'aux limites de l'horizon, séparées par d'étroites vallées qui représentent les dépressions des grandes lames de l'Océan, dont elles simulent tous les aspects. Tantôt elles s'amincissent en crêtes tranchantes, s'effilent en pyramides ou s'arrondissent en voûtes cylindriques. Vues de loin, ces dunes rappellent aussi les apparences du *névé* dans les cirques et sur les arêtes qui avoisinent les plus hauts sommets des Alpes. Modelés par les vents, les sables brûlants du *désert* prennent les mêmes formes que les névés des glaciers. Ces sables sont sans cesse remaniés par le vent; néanmoins, les dunes ne se déplacent pas et conservent leur forme, quoique le vent, pour peu qu'il soit fort, enlève et entraîne le sable de la surface. On voit alors une couche de poussière mobile courir dans les vallées, remonter les pentes des dunes, en couronner les crêtes et retomber en pente de l'autre côté. Deux vents, celui du nord-ouest et celui du sud ou simoun, règnent dans le *désert*. Leurs effets se contre-balancent si bien que l'un ramène le sable que l'autre a enlevé, et la dune reste en place et conserve sa forme : l'Arabe du Sahara la reconnaît, et c'est pour les étrangers que des signaux, formés d'arbrisseaux qu'on accumule sur des crêtes, jalonnent la route des caravanes. Quand le temps est clair, rien de plus facile que de se diriger dans le *désert;* mais quand le simoun se lève, l'air alors se remplit d'une poussière dont la finesse est telle qu'elle se tamise à travers les objets les plus hermétiquement fermés, pénètre dans les yeux, les oreilles et les organes de la respiration. Une chaleur brûlante, pareille à celle qui sort de la gueule d'un four, embrase l'air et brise les forces des hommes et des animaux. Assis sur le sable, le dos tourné du côté du vent, les Arabes, enveloppés de leurs burnous, attendent avec une résignation fataliste la fin de la tourmente; leurs chameaux accroupis, épuisés et haletants, étendent leurs longs cous sur le sol brûlant. Vu à travers ce nuage poudreux, le disque du soleil, privé de rayons, est blafard comme celui de la lune. Ces vents ensevelissent des caravanes sous des masses de sable énormes; c'est ainsi que périt l'armée de Cambyse, et les nombreux squelettes de chameaux rencontrés à chaque pas témoignent que ces accidents arrivent encore assez souvent. Le sable est la neige du *désert;* devant lui toute végétation disparaît, et rien de plus morne que cet aspect du *désert* nu et dépouillé. Ces dunes jaunâtres, qui se succèdent uniformément jusqu'à l'horizon, semblent les replis d'un vaste linceul étendu à la surface de la terre. On frémit à l'idée de s'avancer dans ces solitudes, de monter et de redescendre sans cesse sur ce sable mouvant, qui s'éboule sous les pas des hommes et des chevaux, mais où le large pied du chameau ne laisse qu'une légère empreinte. Le *désert* est inanimé : comment en serait-il autrement? Point de plantes, partant point d'herbivores ni d'insectes; point d'insectes, partant point d'oiseaux, de reptiles ni de carnassiers. Quelquefois un renard blanc, le fennec décrit par Buffon, creuse son terrier dans les dunes, et, de temps à autre, des gazelles les franchissent dans leur course légère.

Le *désert* le plus connu est celui du Sahara, dans le centre de l'Afrique, *désert* qui n'est autre chose qu'un fond de mer mis à nu. « L'événement est récent, géologiquement parlant, dit M. Charles Martins; il remonte peut-être à cent mille ans seulement. Le nombre des années, on ne saurait le préciser; mais l'événement a une date relative, il est postérieur au dépôt des terrains tertiaires. Quand il a eu lieu, la Méditerranée existait déjà, car on trouve dans le Sahara des coquilles de mollusques qui habitent encore sur ses bords; le sol est imprégné de sel marin; il est formé de gypse ou sulfate de chaux et de sables amenés par les rivières qui se versaient dans le golfe saharien; maintenant ces rivières se perdent dans le *désert* et leurs eaux disparaissent en s'infiltrant dans le sol. Des *chotts* ou lacs salés, dont le niveau est plus bas que celui de la Méditerranée, sont les restes de cette mer intérieure. Le dernier de ces lacs, l'immense lac Fejej, s'arrête à 16 kilomètres seulement de la mer; que cet isthme se rompe, et le Sahara redevient une mer, une Baltique de la Méditerranée. Un phénomène semblable se produit dans le nord : le fond du golfe de Bothnie s'élève sans cesse, et avec le temps un Sahara septentrional séparera la Suède de la Finlande; d'immenses steppes s'étendront de Stockholm à Tornéo, et les îles d'Aland apparaîtront comme un groupe de montagnes isolées entre l'ancienne presqu'île scandinave et le continent européen. On conçoit la disparition de la mer saharienne, même sans supposer que le fond s'en soit élevé comme celui du golfe de Bothnie, où la sonde constate depuis plusieurs siècles une diminution progressive de profondeur. Les torrents éphémères qui se jetaient dans le golfe saharien n'y versaient qu'une faible quantité d'eau, à cause de la rareté des pluies et du peu d'élévation des montagnes, dont les sommets seuls se chargent de neige pendant quelques mois. Cette eau, ajoutée chaque hiver à la masse déjà existante, s'évaporait bien vite sous l'influence d'un soleil tropical, d'une sécheresse de huit mois et de vents violents soufflant du nord et du sud. Mais ces mêmes torrents, dont le faible tribut était incapable de maintenir le niveau du golfe, s'il n'avait pas communiqué directement avec la Méditerranée, déposaient chaque année dans ses eaux peu profondes les quantités immenses de sable, d'argile et de cailloux roulés que nous voyons aujourd'hui à découvert. Ces sables s'accumulaient à l'embouchure du golfe saharien dans la Méditerranée, au fond de la petite Syrte, près de Gabès, en Tunisie. Sous l'influence des courants qui régnaient alors, l'ouverture s'est peu à peu rétrécie, et enfin un cordon littoral de 16 kilomètres de largeur s'est interposé entre la Méditerranée et son appendice saharien. N'étant plus en communication avec la Méditerranée, les eaux se sont abaissées au-dessous du niveau de cette mer, et peu à peu le *désert* s'est fait. Si l'Atlas avait la hauteur et la largeur des Alpes ou de l'Himalaya, des neiges éternelles blanchiraient pendant une grande partie de l'année tous les sommets élevés au-dessus de 3,500 mètres; de puissants glaciers rempliraient les cirques voisins des crêtes et descendraient dans les vallées; les torrents éphémères seraient des fleuves roulant des eaux d'autant plus abondantes que la chaleur serait plus forte et la fusion des glaces plus active. Les nuages amenés de la Méditerranée par les vents du nord-ouest, arrêtés par ces sommets neigeux, se résoudraient en pluie; les pertes causées par l'évaporation eussent été réparées; le golfe saharien ne serait pas desséché, le *désert* n'existerait pas. Les mers, comme les êtres organisés, ont leurs conditions d'existence. Qu'elles viennent à être supprimées, la plante ou l'animal meurt, la mer s'évapore et le *désert* la remplace. »

Les poëtes, les romanciers, quelques naturalistes même, qui n'avaient vu le *désert* que du fond de leur cabinet, en ont fait une description très-fausse. Un voyage semblable, loin d'être une flânerie agréable, est, au contraire, une traversée périlleuse et pénible. Il ne faut pas s'arrêter sur cette mer de sable et de feu, et, devant la rencontre possible du terrible simoun, les minutes gagnées valent des heures. On marche, on marche toujours, dix-huit heures sur vingt-quatre; les jambes des chameaux se prêtent facilement à ce rude service. A peine fait-on naître trois heures pendant la nuit et autant pendant le jour. A défaut de tente, on s'accroupit à l'ombre des bagages. On en est quitte pour compléter sa ration de sommeil au balancement peu agréable de sa monture, et l'on n'éprouve point le regret d'avoir fermé les yeux aux beautés du paysage; c'est toujours le même océan de sable, inondé de soleil ou d'ombre, qui déroule au loin ses aspects monotones et désespérés. La seule distraction, c'est l'heure du repas. Des dattes sèches, un gâteau de farine grossière mélangée de sel, pétri par la main crasseuse des Bédouins dans l'eau vaseuse des outres et cuit sur un feu d'herbes et de bouse de chameau : tel est l'ordinaire des voyageurs. Heureux encore quand ces maigres provisions les suivent jusqu'au bout de leur route, et quand un accident imprévu ne les condamne pas à mourir de faim et de soif dans ces immenses solitudes.

Le *désert*, comme la montagne, a été le refuge des opprimés et des faibles. En Afrique, les Gétules, les Numides, les Kabyles, fuyant les conquérants qui ont dominé successivement sur cette partie du monde, ont peuplé les régions les plus arides, abandonnant au vainqueur les terres fécondes pour aller peupler le *désert*. En Amérique, les Indiens, repoussés peu à peu par la conquête et le travail de la colonisation, cherchent un abri dans les *déserts* glacés qui avoisinent le pôle, *déserts* non moins tristes et non moins inféconds que ceux du Sahara. Un des signes caractéristiques du *désert*, c'est sa progression continuelle, l'extension lente et indéfinie de ses limites. Emportés par le vent, les sables envahissent chaque jour les pays qui les avoisinent; ceux du *désert* de Libye ont couvert une partie du sol de l'Egypte et enterré plusieurs villages; on voit en quelques endroits les flèches des minarets émerger de cet océan de poussière. Les parties qui ont été préservées le doivent à de longues files de roseaux semées sur les bords du Nil, et qui ont pour effet d'arrêter le sable qui s'accumule en dunes très-élevées contre ces minces barrières. C'est ce fait qui a donné à plusieurs savants l'idée que les pyramides auraient bien pu être construites pour servir de barrières à ces envahissements des sables. Mais tandis que, d'une part, le *désert* empiète sans cesse sur le domaine de l'homme, celui-ci à son tour va restreignant de plus en plus l'espace occupé par ces sables inféconds. Avec le secours de la science moderne, il perce des puits là où l'eau du ciel ne tombe jamais : il fait naître des oasis sur ce sol naguère stérile et brûlé par les rayons d'un soleil implacable. Tel a été jusqu'à présent un des principaux bienfaits de la domination française en Algérie. Chaque jour les limites du monde habitable s'étendent plus loin, et déjà il est permis de prévoir le temps où l'homme aura conquis le *désert* et fait disparaître pour jamais ces barrières qui paraissaient infranchissables au monde ancien.

— **Hist. relig.** Après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, les réformés du nord de la France furent privés de culte et de pasteurs jusqu'à l'édit de tolérance accordé par Louis XVI, en 1787, sur les instances de Court de Gébelin et de Rabaut Saint-Etienne, et à la sollicitation de Turgot, de Franklin, du baron de Breteuil, de La Fayette et de Malesherbes. Mais, dans le Midi, il en fut autrement. Le culte continua à se célébrer dans le Languedoc et dans le Vivarais, dans les Cévennes et dans le Dauphiné. Les temples étaient démolis; toutes les assemblées étaient sévèrement interdites dans les villes et leurs faubourgs; on allait alors célébrer le culte en rase campagne, dans les bois, dans les cavernes, loin de toute habitation, au *désert*. De 1685 à 1787, l'Eglise réformée de France s'appela l'Eglise du *désert;* ses assemblées, les assemblées du *désert;* ses pasteurs, quand elle en eut, les pasteurs du *désert*.

Les assemblées étaient annoncées secrètement. Le dimanche, avant que le jour parût, les protestants quittaient leurs villages pour se rendre au lieu désigné. C'était d'ordinaire dans un endroit reculé, sauvage, éloigné de toute communication. Chacun s'en allait de son côté et prenait les sentiers les plus détournés et les moins praticables, afin de ne pas éveiller l'attention. Ces hommes, pour prier Dieu, devaient se défier autant que des conspirateurs. Quand nous disons ces hommes, le mot n'est pas exact; car les femmes, les enfants, les vieillards voulaient prendre leur part du danger et de l'édification commune. Une chaire portative était adossée aux parois d'un rocher; des sentinelles étaient placées sur les hauteurs pour surveiller l'arrivée des soldats. « La vie extérieure et hardie de ce peuple des montagnes, dit M. Charles Coquerel dans son *Histoire des Eglises du désert*, lui faisait goûter quelque charme dans les hasards mêmes de ces réunions proscrites. La foi se présentait à lui sous la forme d'un danger mystérieux. La simplicité de la croyance, qui dispense le culte réformé de toute pompe et de tout symbole, s'accordait bien avec ces réunions qui, une fois dispersées, ne laissaient aucune trace de leur culte solitaire. Leurs chants et leurs prières s'accordaient sans peine avec les lieux sauvages où ils cherchaient un asile. C'était sous la voûte du ciel et au travers des rangs d'une assemblée que la présence de ces dangers rendait plus fervente que l'on portait avec peine, après les chances d'une longue course, le jeune enfant, pour l'initier par l'eau du baptême aux rites d'une Eglise où peut-être de cruelles épreuves l'attendaient; c'est là que se réhabilitaient, après une confession de repentir, ces mariages catholiques que le fanatisme des prêtres imposait aux époux, tandis que d'autres familles demandaient à leur foi le noble et triste courage de ravir les restes de leurs proches aux insultes du fanatisme, en les déposant, au milieu des ténèbres, dans les caves de leurs propres maisons. »

Mais, comme le fait observer Antoine Court, l'organisation des Eglises du *désert*, ces lieux isolés et impénétrables, ces heures nocturnes, ce mystère, les fatigues qu'il fallait braver pour se rendre à ces convocations, la tactique très-étudiée qui était nécessaire pour former ces pieux rassemblements et les préserver de toute surprise, exaltaient encore les imaginations. Commencées d'ailleurs d'une manière régulière dans les années qui suivirent immédiatement la guerre des camisards, ces assemblées en conservèrent un caractère très-exalté. C'étaient des bergers, des montagnards incultes qui remplissaient l'office de pasteurs, à qui le zèle tenait lieu de science et l'enthousiasme de réflexion. Ce n'étaient pas des prédicateurs; c'étaient des inspirés, des prophètes. Des jeunes filles, des jeunes gens sans instruction, soudainement saisis par l'esprit, comme on disait alors, prophétisaient, et, chose extraordinaire, au milieu de l'agitation morale et physique dont ils étaient tourmentés, de petits bergers qui ne parlaient ordinairement que le patois s'exprimaient en français avec une correction et une abondance singulières. Ces manifestations amenèrent une affluence considérable. Tout le monde voulait voir ces prodiges que Dieu faisait pour son peuple persécuté. Hommes, femmes, vieillards, enfants partaient pour le *désert*, avides d'entendre la parole des prophètes. La nuit, des étoiles, disait-on, servaient de guide à ces pieux pèlerins, et des mélodies célestes abrégeaient pour eux les fatigues de la route.

De là naquirent des désordres qui ont servi de prétexte aux accusations les plus violentes des écrivains catholiques. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire les relations du bel esprit Fléchier, évêque de Nîmes, sur les « fanatiques » des Cévennes et du Vivarais. Désireux de mettre un terme à cet état de choses, Antoine Court, en 1715, entreprit la réorganisation des Eglises réformées de France. Il n'y avait pas de pasteurs régulièrement consacrés : c'est alors qu'il détermina Cortin, un de ses collègues les plus courageux, à se rendre à Zurich pour y recevoir l'imposition des mains. Cortin partit et consacra ensuite son ami en 1718. A cette date, il n'y avait de pasteurs régulièrement ordonnés que Court, Cortin et Roger. « Les prédicateurs manquaient, dit Court; mes yeux se tournèrent de tous côtés pour déterrer des jeunes gens qui voulussent se prêter aux vues que je me proposais. J'en tirai de la charrue, des boutiques des artisans, de celles des marchands et de derrière les bancs des procureurs. » En 1728, il ouvrit à Lausanne un séminaire qui devint bientôt la pépinière des Eglises réformées de France. C'est de là que, pendant quatre-vingts ans, sortirent tous leurs pasteurs.

Mais de ce que l'ordre renaissait dans les Eglises du *désert*, il ne faut pas conclure que l'ère de la persécution fût passée pour elles. Bien souvent le chant des psaumes et la méditation de la Bible étaient interrompus par l'arrivée des soldats. Voici des faits. En 1713, une assemblée fut surprise près du Cayla, en Languedoc, et il y eut des condamnations aux galères; en 1715, assemblée surprise à Vauvert; en 1716, à Mandagout (Gard) : plusieurs assistants sont condamnés aux galères; en 1717, fusillade d'une assemblée près d'Anduze, femmes enfermées dans la tour de Constance; en 1718, assemblées surprises dans le Poitou; beaucoup d'assistants sont arrêtés et condamnés, les uns aux galères, les autres à la mort; en 1721, assemblées fusillées à Castres et à Saint-Hippolyte; les prisonniers sont condamnés à servir de fossoyeurs à Alais, où la peste exerçait ses ravages. En 1724, un édit rendu par Louis XV, à l'instigation du duc de Bourbon et de Lavergne de Tressan, évêque de Nantes, défend à tous ses sujets, « de quelque état, qualité ou condition que ce soit, de faire aucun exercice de religion autre que la religion catholique et de s'assembler, pour cet effet, en aucun lieu et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine, contre les hommes, des galères perpétuelles, contre les femmes, d'être rasées et renfermées pour toujours, avec confiscation des biens des uns et des autres (art. 1er), et ordonne (art. 2) que tous les prédicants qui auront convoqué des assemblées, qui y auront prêché ou fait aucunes fonctions soient punis de mort. »

Cet édit ne fut pas une lettre morte. Depuis le 8 juillet 1686, jour où le pasteur Fulcran Rey fut exécuté à Beaucaire, jusqu'au 19 février 1762, où son collègue, François Rochette, mourut à Toulouse, vingt-cinq pasteurs tombèrent martyrs de leur foi, et encore dans ce nombre ne comptons-nous pas tous les prédicants que Bâville fit périr. Leur héroïsme a été célébré dans les complaintes du *désert*, qui passaient de bouche en bouche, de maison en maison, et qui sont encore aujourd'hui populaires dans les Cévennes. On en connaît environ une vingtaine; les plus importantes sont celles qui furent faites sur la prise de Roussel, exécuté à Montpellier; sur celle de Désubos, exécuté à Montpellier en 1746; sur celle de Bénézet, exécuté en 1752; sur la prise de Lafage, exécuté en 1754; sur la mère de Roussel. Ce qu'il faut demander à ces poésies, ce n'est ni la correction ni l'élégance, mais plutôt la naïveté, la ferveur et le sentiment. Nous citerons quelques strophes de la complainte sur le martyre de Roussel :

Mes frères, écoutez le cruel traitement
Qu'on a fait à Roussel, ce jeune proposant;
Il a été vendu, ah! quelle perfidie!
Comme l'on vend la chair dans une boucherie.
Il fut pris, arrêté sur la côte d'Aulas,
Lié et garrotté par les mains des soldats;
On le mène au Vigan dedans cette posture,
Toujours en lui chantant toute sorte d'injure.
Ils l'ont pris et mené devant M. Daudé;
En entrant dans sa chambre, on l'a interrogé;
On lui a demandé : « Que faites-vous en ville?
— Je suis venu exprès pour prêcher l'Evangile. »
On lui a demandé : « Où avait-il prêché?
— Partout où j'ai trouvé des chrétiens assemblés. »
On lui a demandé : « Où faisait sa demeure? »
Il a répondu : « Le ciel est ma couverture. »
. . . .
Après l'avoir ouï et écrit ses raisons,
L'ont pris et l'ont mené tout droit à la prison;
Tout droit à la prison, dedans la citadelle
Qui est depuis longtemps la maison des fidèles.

Roussel meurt en pardonnant à ses meurtriers; mais l'auteur de la complainte, moins miséricordieux, ne peut contenir son indignation, et, s'adressant au bourreau :

Au jour du jugement, ne trembleras-tu pas?
Tu auras beau crier : Coteaux, tombez sur moi
Montagnes et rochers, de grâce couvrez-moi,
Pour me cacher aux yeux de ce juge terrible :
Les coteaux à ta voix resteront insensibles.

Voilà de la véritable éloquence, et où trouver une ironie plus sanglante que dans les vers suivants? La mère de Roussel, qui a nourri le duc d'Uzès, implore ce puissant seigneur pour son fils, et le duc lui répond :

Si c'était pour autr'chose, avoir tué ou volé,
Je vous assur', ma mèr', qu' j'aurais sa liberté.

Mais c'est pour avoir prêché l'Evangile; il n'y a point de grâce à espérer : « Faudra qu'il serve d'exemple à tous autres proposants. »

On pourrait croire que les complaintes forcent les couleurs et exagèrent la fermeté et l'héroïsme des pasteurs du *désert;* mais leurs interrogatoires sont là pour en attester la vérité. Voyez le pasteur Claris : « Où résidez-vous? — Tantôt dans les villes, tantôt dans les bourgades, dans les fermes, dans les grottes, dans les forêts. — Indiquez-nous les lieux. — Je ne le puis. — Le nom de vos hôtes? — Je l'ignore. — Le théâtre de vos assemblées? — Le *désert*. »

Un de nos peintres contemporains, Karl Girardet, a représenté une assemblée protestante surprise par les soldats; en 1780, un peintre du roi, M. Roze, faisant un voyage dans le Midi, fut conduit par son hôte, M. Gibert, protestant zélé, à la réunion de Nîmes, qui avait lieu dans les carrières de Lecques. Frappé par la beauté du site, Roze prit un dessin de cette assemblée qui, sous le burin de Henriquez, devint une célèbre gravure conservée comme une relique par un grand nombre de familles réformées du midi de la France.

L'histoire des Eglises du *désert* a été écrite par M. Charles Coquerel (2 volumes aujourd'hui épuisés). M. Napoléon Peyrat en a publié une autre sous ce titre : les *Pasteurs du désert*. Le pasteur du *désert* a fourni à M. Eugène Pelletan le sujet d'un roman d'une grande éloquence. Mais il y a encore sur cette matière bien des choses nouvelles à recueillir et toute une mine à exploiter dans les manuscrits d'Antoine Court, qui se trouvent dans la bibliothèque publique de Genève.

Désert (LE), ode-symphonie en trois parties; poésie de A. Colin, musique de Félicien David; exécutée dans la salle des concerts du Conservatoire, le 8 décembre 1844. Le succès de cette symphonie, d'une forme et d'une coupe toute nouvelle, fut immense. En 1844, on en était à la petite symphonie de Haydn. Beethoven lui-même, tout en créant des effets nouveaux d'orchestre, avait subordonné ses splendides conceptions à la forme reçue : un *allegro* très-développé, un *adagio*, un *menuet* ou *scherzo* et un *finale* de rhythme animé; sans ces quatre parties bien distinctes et bien caractéristiques, point de salut. Félicien David, introduisant dans une œuvre symphonique d'abord un sujet à traiter bien défini, bien annoncé, des chœurs et des fragments récités sur des tenues d'orchestre, innovait, inventait un procédé plein de hardiesse; il faisait disparaître la routine et reculait les limites qu'elle avait imposées à la symphonie. Comme, en somme, il avait pleinement réussi, on lui en sut un gré infini et immédiat; le succès fut extraordinaire. Toutes les rivalités s'effacèrent devant cette belle œuvre, pleine de noblesse et de nouveauté; amis, ennemis, sans distinction d'écoles, tous acclamèrent le grand musicien qui venait de se révéler. Sauter ainsi de l'ombre dans la pleine lumière, sans effort, sans tâtonnements; passer brusquement de l'inconnu à l'universelle notoriété, être ignoré à deux heures et immortel à quatre : le fait était trop rare en France, où l'envie, l'intrigue, la méfiance éloignent et désespèrent à jamais tant d'élus de la pensée, pour que le retentissement d'un pareil succès ne fût pas immense. Le *Désert* fut donc proclamé chef-d'œuvre, et l'on s'arracha la musique de David; c'est ainsi qu'il fut amené à publier quelques compositions qui n'auraient jamais dû voir le jour.

Le *Désert* est une très-belle œuvre; mais aujourd'hui, après les immenses progrès que les compositeurs ont fait faire à l'orchestration, cette partition peut être examinée plus froidement, et l'analyse, tout en tenant compte à Félicien David de l'invention, de l'initiative qui lui sont propres, peut mettre en évidence quelques défauts noyés, lors de l'exécution, dans l'enthousiasme pour ainsi dire frénétique qui accueillit cette composition. Nous les signalerons sans faiblesse chaque fois que nous les rencontrerons. Dès à présent, disons que l'auteur ne puisa pas ses idées dans les écrits des littérateurs qui avaient pris l'Orient ou l'Egypte pour sujet de leurs travaux; enthousiasmé par les doctrines nouvelles des saint-simoniens, ardent admirateur du père Enfantin, leur chef, David quitta la France avec eux, lors de leur débâcle, et c'est en compagnie de ces hommes, et tandis que ces missionnaires des nouvelles idées sociales cherchaient à les répandre en Orient, qu'il visita la Syrie, l'Egypte et le désert. Son imagination fut vivement frappée du spectacle de cette nature inconnue pour lui. Ces peuplades pittoresques le charmèrent, et ces quelques années d'impressions, d'observations produisirent, à son retour en France, l'ode-symphonie du *Désert*, dont son ami et son compatriote, A. Colin, fit la poésie. Il ne rapporta pas seulement quelques rhythmes originaux et quelques fragments de phrases typiques et parfaitement orientales; il est facile de voir que toute cette musique est imprégnée de cette existence de quelques années sous la tente de l'Arabe, dans le sable des plaines brûlantes, sous les étoiles de ces nuits embaumées que nous ne connaissons pas. Même dans les parties de son œuvre conçues pour nos orchestres, avec les procédés musicaux connus, on retrouve ce cerveau pour ainsi dire orientalisé. Il y a là pour l'auditeur parisien un tableau fidèle qui lui peint admirablement ce que Félicien David a vu; il assiste aux scènes que l'ode lui raconte; il sent que ce qu'il n'a pas vu est bien comme on le lui dit; ce voyageur ne ment pas; la sincérité est dans toutes ses affirmations, et non-seulement la vérité est dite, mais elle est présentée avec une couleur splendide, racontée avec un pittoresque achevé. On s'explique parfaitement l'enthousiasme de la première audition.

Examinons cependant l'œuvre en détail.

Les instruments à cordes font entendre une longue tenue sur une mesure à quatre temps d'un mouvement si lent, que presque immédiatement l'auditeur perd tout sentiment rhythmique, et cette musique exécutée *pianissimo*, coupée de quelques notes de basse qui ne déterminent même pas des accords bien définis, manque tellement de vie et de mouvement que la pensée conçoit pour ainsi dire spontanément l'idée du désert sans végétation, sans bruit, sans vie et même sans mouvement. Dans ces arides plaines de sable, David a dû entendre ces notes chanter dans son cerveau; elles filent sans interruption, semblant chercher à sonder l'infini. A plusieurs reprises, une strophe est récitée, tandis que l'orchestre tient une note. On ne saurait imaginer l'effet prestigieux de ce début; point de complication, point de science, point d'introduction, point de travail d'orchestre : une pensée, résultat d'une impression. Nous le répétons, David a entendu ces rudiments d'accords dans le silence du désert, et il est parvenu à nous les faire entendre en traduisant simplement et exactement le souvenir de ses impressions sans en rien retrancher et sans y rien ajouter. Ici l'auteur du poëme a eu une grande idée. Le désert personnifié chante un hymne à Allah. Il est l'image de l'immensité du Créateur, et ses solitudes profondes sont pleines de sa majesté. Cette poésie est belle. Le désert traite avec Allah d'égal à égal; nulle trace de cette humilité qui est propre au christianisme; un profond sentiment de dignité, signe distinctif du monde oriental. Plein d'harmonies retentissantes, le chœur que chante le désert est d'une vigoureuse sonorité dont l'énergie est décuplée par le rhythme identique adopté pour les voix et pour l'orchestre. Les voix d'hommes sont seules employées d'un bout à l'autre de l'ouvrage. Dans la seconde partie de ce chœur, on rencontre un très-bel effet sur le cri des ténors : Allah! Allah! tandis que les basses reprennent un chant très-large et très-accentué. Il y a dans tout cela des accents arabes parfaitement rendus, une belle fierté, beaucoup de noblesse et une grande élévation de pensée. Cependant on peut, dès à présent, commencer à juger le compositeur, et l'opinion que fait naître ce premier morceau sera un peu le jugement à porter sur l'œuvre entière et sur les œuvres postérieures de David. La pensée est présentée tout d'un jet, en bloc, sans le secours des développements scolastiques. Une pareille manière de faire était cependant, en 1844, bien en contradiction avec les idées reçues et accréditées; aujourd'hui encore, il faudrait beaucoup de génie et de témérité à un compositeur nouveau et inconnu pour s'affranchir de l'école dite classique, et pourtant d'autres l'ont tenté. Ce manque absolu, chez David, du développement traditionnel est le signe caractéristique de son talent et de son individualité musicale. Est-ce du génie? Très-souvent. Est-ce de l'impuissance? Quelquefois. Nous le montrerons dans le cours de notre analyse.

Le désert se tait après ce chœur, et la tenue d'orchestre recommence, image fidèle de l'immobilité. Sur cette tenue, un nouveau récit déclamé. Une caravane passe à l'horizon, serpent gigantesque enlaçant le contour du ciel; elle approche. Ici, une marche admirablement traitée : un rhythme original et une grande ampleur; ce motif commence en sourdine, puis est repris avec un contre-chant; à la troisième reprise, ce sont les contrebasses qui exécutent le contre-chant, le tout en contre-point renversable à l'octave. Ici il y a apparence de développement classique; David a tenu à prouver que, pour ne point s'être occupé du prix de Rome, il n'en avait pas moins fait ses classes. En tout cas, le développement de cette marche a cela de bon qu'il s'arrête à temps; pas de longueurs, pas de redites inutiles, mais toujours un seul motif de premier jet. Nous retrouvons donc David comme nous l'avions jugé dès le début. Jusqu'à présent, il n'y a pas lieu de s'en plaindre, et, au point où nous sommes parvenu dans notre analyse, des horizons musicaux d'une grande nouveauté et d'une grande fécondité pour l'avenir nous apparaissent déjà très-nettement. En dernier lieu, la marche reprise *fortissimo* par tout l'orchestre annonce l'arrivée de la caravane; celle-ci entonne un chœur sur le même motif transformé en *majeur;* ce morceau, qui n'apporte avec lui aucune idée musicale nouvelle, n'étant que la reproduction du rhythme de la marche sur laquelle il est enté, est cependant très-remarquable; les successions harmoniques ne sont pas tout à fait les mêmes; il n'y a que le dessin de la marche qui soit conservé, et pour ainsi dire son esprit; il ressort de tout cela une grande sonorité d'abord, puis surtout une imitation parfaite d'une foule en mouvement. On entend pour ainsi dire les cris des chameaux, les vociférations de leurs conducteurs, les propos des marchands, des voyageurs; on sent que David a cheminé avec cette caravane; les bruits qu'elle rendait, les aspects divers qu'elle représentait lui ont fourni des sensations; tout cela chantait en lui des harmonies, des rhythmes, images musicales fidèles de la pittoresque réalité à laquelle il assistait. S'étant, pour ainsi dire, assimilé l'originalité de ces scènes nomades, il nous transmet sa pensée fidèlement; la forme qu'il emploie est imbue, est pénétrée de cette pensée et s'en ressent fortement; il a le mot propre pour l'exprimer sans artifice de langage, sans périodes arrondies. C'est parce que son impression a été vraie et forte que sa musique nous la traduit sans imitations factices de tel ou tel bruit particulier, sans recherche de motifs spéciaux plus ou moins arabes. Les motifs de cette marche et du chœur qui la continue n'ont absolument rien d'oriental; ils ne sont point rapportés de l'Egypte; cependant tout cet ensemble dépeint admirablement la scène qu'on veut nous mettre sous les yeux. Il y a là de la pensée, indépendamment de la forme, et là est l'indice du génie. Vers la fin du chœur, un mouvement se produit à l'orchestre, subit, sans préparation; c'est le simoun, cette terrible tempête du désert, ce vent qui charrie les sables brûlants et mortels, ce souffle qui renverse des caravanes entières. L'inquiétude est dans ces quelques notes, la terreur apparaît dans ces seize mesures affolées qui précèdent l'explosion de la tempête. C'est encore le rhythme de la marche qui sert de thème à ces admirables seize mesures; il y a là un *sol* bémol inattendu d'un effet saisissant; l'épouvante est dans ces notes terribles; la mort s'approche hideuse, certaine; on voit presque le vent chargé de sable marcher à l'horizon comme une personnification de la terreur; il étend ses bras pour enlacer les pauvres voyageurs; on voit ceux-ci se prosterner à terre, la face blême; hommes, bêtes, l'effroi a tout anéanti. Puis subitement, brusquement, le fantôme menaçant a, en quelques gigantesques enjambées, franchi des espaces immenses; il commence son œuvre de destruction. Ici, un morceau de toute beauté; plusieurs orages ont été traités en musique; celui de la *Symphonie pastorale* de Beethoven est un chef-d'œuvre; celui de l'ouverture de *Guillaume Tell*, de Rossini, est intéressant et saisissant; aucun n'égale ces merveilleuses pages que David a écrites. Phénomène à part dans l'ordre des perturbations de la nature, le simoun demandait une interprétation en dehors des procédés traditionnels. De l'avis de tous les critiques, cet orage dépasse tout ce qui a été composé sur cette donnée. Le chœur se mêle à l'orchestration. Il y a sur les paroles : « Allah, pitié pour les croyants! » une succession en sixtes descendantes d'un effet navrant, et plus loin : « L'ange de la mort plane sur nos têtes, » un déchirement, un désespoir, rendus avec une puissance terrifiante. L'anxiété, la peur ne sauraient se concevoir autrement. Nous avons entendu cette imposante harmonie quand ces divers sentiments se sont emparés de notre âme; nous

nous en souvenons. Non-seulement une admirable orchestration imitative nous fait assister aux dévastations de l'épouvantable fléau, mais la pensée musicale elle-même, les successions harmoniques, les phrases mélodiques, la disposition des quatre parties vocales présentent des sonorités toutes particulières; d'une grande netteté, ce morceau ne tourne pas un instant au tumulte, à la confusion. Lors de la première audition, cette scène fit lever toute la salle, et tout l'auditoire resta debout, haletant, souffrant, éprouvant réellement les horribles angoisses des voyageurs perdus dans les sables. Le succès fut immense. Un trait d'observation mérite d'être relevé. La tempête cesse brusquement et quelques accords annoncent que le calme est revenu dans la nature un instant soulevée. On a voulu voir là de l'impuissance; il faut bien mordre sur tout. Les critiques ignoraient, selon toute probabilité, une particularité du simoun : brusque est son déchaînement, plus brusque encore son entière disparition. Ce phénomène, parfaitement observé par le compositeur, est ici très-bien rappelé, et cette maladroite critique ne sert encore qu'à mettre en évidence la très-grande fidélité de David dans la peinture des scènes qu'il a vues. Quelques mesures, agitées et hâtives, dessinent parfaitement les préparatifs précipités des voyageurs, qui se rajustent comme ils peuvent, et la caravane reprend sa marche sur le chœur entendu précédemment. Après cette scène de désolation, il y a là l'insouciance de ces peuplades nomades, habituées à ce danger prévu, n'y pensant plus dès qu'il est loin, et ne s'occupant que de leur voyage dont le terme doit couronner leurs mercantiles espérances. Ce détail est parfaitement saisi. Ainsi finit la première partie.

La deuxième partie s'ouvre elle aussi par une tenue d'orchestre sur laquelle quatre vers sont récités en l'honneur de la nuit; puis vient une introduction où l'on trouve en germe tous les effets de la mélodie suivante. Un Arabe sort de sa tente et chante. Ce morceau est typique dans l'œuvre de Félicien David. Cette mélopée lui est propre et son individualité s'y résume. D'une coupe distinguée, elle présente cependant une certaine monotonie, plus accentuée, il est vrai, à la lecture qu'à l'audition. Les paroles sont partagées en quatre strophes; la première et la troisième sont identiques, la deuxième et la quatrième d'une coupe différente. Toutes les quatre commencent par ces mots : « O nuit, ô belle nuit! » Le compositeur a commencé les quatre strophes par la même formule, donnant au développement de la première et de la troisième strophe une forme différente de celle qui termine la seconde et la quatrième. Ceci est une originalité, mais la monotonie naît de cette quadruple répétition de la même phrase initiale; puis, pour un chant rêveur, cela ne commence-t-il pas bien haut, par un *sol?* Ces réserves faites, il n'y a qu'à se laisser charmer.

Pourtant, un accompagnement qui berce, des modulations fort simples et employées avec un grand bonheur, une orchestration pleine de molles ondulations, mais en somme toujours une mélodie prime-sautière, peu ou point de développement, une rupture complète avec les données des anciens, est-ce vraiment un progrès? Cela vaut-il mieux? Oui, puisque cela charme, répondra-t-on d'abord sans y regarder de bien près. Non, répondrons-nous courageusement. La musique du *Désert* est une innovation réussie; mais, qu'on ne s'y trompe pas, pour qui n'aura pas le génie particulier de David, cette nouvelle voie ouverte restera un sentier impraticable. S'il n'en était pas ainsi, avec une organisation bien douée et les notions d'harmonie pratique les plus indispensables, un compositeur pourrait faire fi des hautes études musicales, qui seules donnent la force créatrice quand elles sont appliquées à ces organisations d'élite. Sans elles, il n'y a qu'œuvres imparfaites. C'est parce que Félicien David a passé par toutes les classes que son génie lui a permis de cacher la scolastique apprise et de donner une forme nouvelle à ce qu'elle lui avait enseigné.

Le morceau qui vient après le chant arabe donne une idée de la fantasia, ce jeu guerrier si singulier, cette réunion de tours de force et d'adresse si extraordinaires que ces peuples exécutent à cheval et au galop. On se demandera peut-être pourquoi cet épisode intervient au milieu de cette seconde partie, exclusivement consacrée à la nuit, à ses fraîcheurs et à son repos. Pourquoi aussi la danse des almées, pendant les ténèbres, après une journée de marche et surtout après le terrible assaut du simoun. Ceci est sans conteste un contre-sens inexcusable, et le librettiste eût pu trouver un autre arrangement de son poëme pour placer cette scène avec une raison d'être suffisante. Malgré cela, le succès de ces deux morceaux fut immense, lors de la première audition. La *fantasia* est en elle-même très-réussie; rhythme, mélodie, tout est vraiment arabe. Cela a quelque chose de barbare et de sauvage. Comme orchestration, c'est teint d'une très-forte couleur locale; on y remarque des effets très-heureux de triangle, de tympanons et de tambours de basque, très-adroitement employés et surtout avec beaucoup de réserve et de ménagement. La *Danse des almées* est écrite sur un motif heureux, mais l'orchestration en est surtout intéressante; il y a un charmant effet de flûte et de hautbois, se fuyant, se cherchant, s'enlaçant d'une façon toute descriptive. Ces deux morceaux, la *Fantasia* et la *Danse des almées*, composés sur quelques notes rapportées de l'Orient, nous font un peu l'effet de certains trompe-l'œil. Si on les examine de bien près, on ne trouve plus que de la forme. La pensée est assez courte et en tout cas nullement développée. Lisez la réduction au piano : c'est original, mais on est étonné de retrouver si peu de chose de ce que l'on avait entendu.

Vient ensuite un chœur : la *Liberté au désert*. Une grande sonorité et une mâle énergie sont les principaux mérites de ce chœur, d'ailleurs de courte haleine. Une rêverie du soir pour ténor termine la deuxième partie. On y remarque la persistance du rhythme accompagnant et celle de la pédale à la basse qui dure tout le temps du morceau. Toutefois, la mélodie, encore très-courte d'idée, ne manque pas d'une certaine langueur passionnée. La seconde strophe est, en outre, pourvue d'un contre-sujet à l'orchestre qui rappelle assez les accompagnements barbares dont les peuples orientaux soutiennent leurs criardes mélopées. La troisième strophe est reprise par le chœur, et le tout finit assez mollement la deuxième partie.

La troisième partie : le *Lever du soleil*, commence par un effet devenu aujourd'hui banal, mais dont l'initiative appartient à David : une tenue suraiguë des premiers violons pendant l'entrée successive des instruments; cela commence pianissimo et représente admirablement le crépuscule; puis cette succession d'instruments, dont les entrées sont ménagées d'une imperceptible façon, amène une explosion formidable, un véritable torrent d'harmonie : c'est le grand jour. Cet effet est très-puissamment rendu. A la première audition, la salle entière se leva pour applaudir. Une des grandes originalités de l'ouvrage est le chant du muezzin appelant les croyants à la prière. D'une grande fidélité, cette mélopée suraiguë est très-exactement la reproduction des cris que poussent les prêtres musulmans du haut des tours de leurs mosquées. Ce chant bizarre, enté sur des paroles arabes, surprit beaucoup l'auditoire. Aujourd'hui que les communications avec l'Afrique sont faciles et usuelles, il étonnerait moins. Mais ce qui dérouta surtout, ce fut la très-singulière voix de M. Béford, chargé d'interpréter cette étrange mélopée. On fut surpris en entendant une voix de contralto sortir de ce corps revêtu d'un habit noir; cela éveilla de vagues idées de chapelle Sixtine, ou mieux encore de harem, à ce point que l'on voulut des renseignements; ceux-ci pris, il se trouva que M. Béford était père de trois enfants. Cette bizarrerie de la nature s'est présentée quelquefois. En tout cas, le chant du muezzin fut exécuté par M. Béford d'une façon magistrale. On remarqua surtout l'adresse avec laquelle il se tira de la troisième strophe, à la fin de laquelle est placée une gamme descendante en intervalles moindres qu'un demi-ton. Après ce chant, rien de nouveau; reprise de la marche et du chœur de la caravane; puis celle-ci disparaît, et le désert se retrouve seul, nouvelle personnification de la solitude et reprise du chœur par lequel commence l'ouvrage.

En résumé, l'exécution du *Désert* révéla un maître. La partition est écrite en grand harmoniste. Les morceaux sont coupés et modulés avec tact, avec science et avec goût; si cela pèche, c'est par les développements. Les mélodies sont distinguées, mais quelquefois courtes de pensée. Ce qui est traité avec une supériorité hors ligne, c'est l'instrumentation. Les violons surtout sont écrits d'une façon irréprochable. Disons, à ce propos, que David se faisait déjà remarquer au collège des Jésuites, à Aix, par sa force sur le violon, et, pour un compositeur, c'est un avantage immense que la possession de cet instrument qui est le fonds de l'orchestre.

En somme, œuvre très-originale, très-sincère et très-réussie.

L'exécution, admirable de précision, était conduite par M. Tilmant, qui avait apporté au service du jeune compositeur le zèle qu'on lui connaît. Alexis Dupont chantait les soli de ténor et, comme nous l'avons dit, M. Béford était chargé des strophes du muezzin. Les strophes récitées furent dites avec beaucoup de tact par M. Milon, du théâtre de l'Odéon. Les chœurs étaient composés de cinquante voix d'hommes.

Le livret de M. A. Colin est rempli d'images heureuses, bien coupé, et l'on y remarque quelques beaux vers. Il est, en tout cas, infiniment supérieur à celui que Méry et consorts livrèrent à David deux ans après pour son autre ode-symphonie de *Christophe Colomb*. Les fabricants de *libretti* devraient prendre modèle sur M. Colin, dont le poëme laisse bien loin leurs productions fades, incohérentes et insensées, d'où le bon sens et trop souvent le français sont exclus.

Terminons en disant que l'Europe entière s'empara de l'œuvre de David dès son apparition et qu'il n'y eut si petite ville, si petit et infime théâtre pouvant réunir un orchestre et un chœur, qui ne tinssent à honneur d'exécuter cette belle et imposante composition.

Le *Désert*, qui est considéré généralement comme l'œuvre capitale de David jusqu'à ce jour, contient plusieurs morceaux de la plus grande beauté (nous avons déjà donné, au mot CARAVANE, la marche de la caravane du *Désert*). Ne pouvant publier toutes les pages remarquables de cette magnifique partition, nous choisissons la *Rêverie du soir*, la pièce la plus populaire de l'ode-symphonie, celle qui, plus que toutes les autres, porte le cachet de langueur et de sensualité orientale formant l'originalité du compositeur.

1re STROPHE. *Andante molto.*

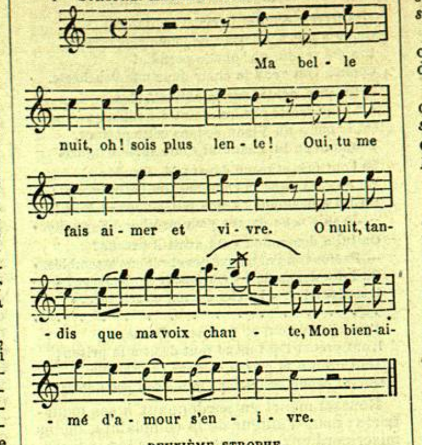

DEUXIÈME STROPHE.

Vogue sans bruit, lune éclatante;
Au ciel je ne veux pas te suivre.
Ici, tandis que ma voix chante,
Mon bien-aimé d'amour s'enivre.

TROISIÈME STROPHE.

Mais ma paupière languissante
Au doux sommeil déjà se livre,
Et, quand ma voix s'éteint mourante,
Mon bien-aimé d'amour s'enivre.

DÉSERT (château du), château situé aux portes de Versailles, et qui a été chanté par Delille.

Les Grâces en riant dessinèrent Montreuil,
Maupertuis, le Désert, Rinay, Limours, Auteuil.

Bâti sous Louis XV, il appartenait non aux Grâces, mais à M. de Monville, qui avait dessiné ses jardins. Il était très-fréquenté en 1781 par les gens de cour, qui avaient fait du Désert une sorte de lieu de rendez-vous. La reine Marie-Antoinette l'avait pris en affection et s'y rendait souvent. Lorsque survint la Révolution de 1789, le Désert était la promenade à la mode.

DÉSERT (le), ancien petit pays de France, en Bretagne. Il est compris aujourd'hui dans le département d'Ille-et-Vilaine. Louvigné-du-Désert et Bazouges-du-Désert en étaient les localités principales.

DÉSERTÉ, ÉE (dé-zèr-té) part. passé du v. Déserter. Abandonné : *Pays* DÉSERTÉ. *Maison* DÉSERTÉE. *Campagnes* DÉSERTÉES.

J'ai vu Pompéi morte et, comme une Athénienne,
La pourpre encor flottant sur son lit *déserté*.
A. BARBIER.

‖ Délaissé, en parlant d'une personne : *Il me recevait comme les solitaires forcés*, DÉSERTÉS *du monde*, *reçoivent ceux qui viennent, par charité ou par amitié, diversifier un peu leur solitude.* (Lamart.)

DÉSERTER v. a. ou tr. (dé-zèr-té — rad. *désert*). Quitter, abandonner, en parlant d'un lieu : DÉSERTER *un pays*. DÉSERTER *la plaine pour la montagne*. DÉSERTER *sa maison*. *C'est une si belle chose d'aimer, de souffrir, de briller un instant et de disparaître pour toujours, que les anges* DÉSERTAIENT *le paradis et descendaient ici-bas pour avoir commerce avec les filles des hommes.* (Th. Gaut.) *Quand les aigles sont devenus grands, ils* DÉSERTENT *leur nid.* (E. About.)

— Délaisser, s'éloigner de : DÉSERTER *une société*. DÉSERTER *un ami malheureux*.

— Abandonner lâchement, s'enfuir honteusement de : DÉSERTER *son poste*.

— Fig. Négliger, oublier, trahir; ne plus s'occuper de : DÉSERTER *son devoir*. DÉSERTER *son parti*. *Dès que leur bien particulier les sollicite, les hommes* DÉSERTENT *le bien général.* (Proudh.) *Une société tombe en décadence si elle se refuse à elle-même le droit de retenir ceux qui la* DÉSERTENT *dans ses périls.* (Lamart.) *Chaque apostat qui* DÉSERTE *la cause du peuple lui gagne mille apôtres.* (E. de Gir.)

... L'argent fait le mérite et procure l'estime;
Aussi pour en avoir tout semble légitime :
On *déserte* pour lui le chemin du devoir;
Il donne des flatteurs aux agents du pouvoir;
Des hommes les plus purs il ébranle les âmes,
Et fait évanouir les scrupules des femmes.
DELAVILLE.

— v. n. ou intr. Quitter la place, s'en aller : *La maison n'est plus tenable, je* DÉSERTE.

Dès lors que son démon commence à l'agiter,
Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à *déserter*.
BOILEAU.

— Art milit. Abandonner son drapeau, se soustraire au service militaire. ‖ *Déserter à l'ennemi*, Passer dans les rangs de l'ennemi, se mettre à son service. ‖ *Déserter à l'intérieur*, Abandonner son régiment en temps de paix, se soustraire au service militaire.

DÉSERTES s. f. pl. (dé-zèr-te). Techn. Forces peu tranchantes, à l'usage des tondeurs de drap.

DÉSERTES (îles), groupe de trois îles de l'océan Atlantique, appartenant aux Portugais et situées à l'E. de Madère; ensemble 600 hab. Vins estimés.

DÉSERTEUR s. m. (dé-zèr-teur — rad. *déserter*). Soldat qui a déserté : *Les* DÉSERTEURS *sont jugés par les conseils de guerre.*

— Fam. Personne qui quitte une réunion ou reste longtemps sans venir dans un endroit : *Enfin, vous voilà*, DÉSERTEUR!

— Fig. *Déserteur de*, Celui qui abandonne, qui trahit, qui renonce à : *Un* DÉSERTEUR DE *son parti.*

Ces murs sont encor pleins de tes premiers exploits,
Déserteur de nos dieux, *déserteur de* nos lois.
VOLTAIRE.

— Syn. **Déserteur, transfuge.** Le *déserteur* est simplement celui qui abandonne le service auquel il est engagé; quand la désertion a lieu en présence de l'ennemi, c'est presque toujours par lâcheté qu'on *déserte :* on est effrayé du péril, on ne se sent pas la force de supporter plus longtemps les fatigues de la guerre, on se retire et l'on se cache. Le *transfuge* n'est pas toujours un lâche, mais c'est un traître; il quitte ceux avec qui il devrait combattre et il passe dans les rangs de leurs ennemis. Dans les guerres longues et désastreuses, l'action du *déserteur* pourrait quelquefois être excusée; celle du *transfuge* est toujours odieuse et méprisable.

— Encycl. V. DÉSERTION.

Déserteur (LE), drame en trois actes, en prose, par Sedaine; musique de Monsigny, joué aux Italiens en 1769. Voici le sujet. Louise, fille de Jean-Louis, militaire invalide, a été promise à Alexis, soldat de milice; quinze jours encore, et cet amant fidèle va rentrer dans ses foyers avec son congé. On a appris son arrivée au camp établi près de son pays, et, pour éprouver l'âme du soldat, les paysans, assez mauvais plaisants, s'avisent d'envoyer une jeune fille du village persuader à l'amoureux que la fête préparée pour sa réception est celle de la noce de Louise avec Bertrand, son cousin. La jeune fille remplit cette commission si bien qu'Alexis, au désespoir, se dispose à déserter lorsqu'il est arrêté par la maréchaussée; il est interrogé et conduit en prison. Louise vient le trouver et le désabuser. Il n'est plus temps! Le déserteur est condamné à mort. Folle de douleur en apprenant le sort réservé à son amant, elle se jette aux pieds du roi et obtient la grâce d'Alexis.

Lors de sa réception à l'Académie française, Sedaine, pour excuser la faiblesse de ses *scenarios*, disait : « Le style rigoureux n'est presque jamais celui que le musicien désire. Content d'une invention neuve et dramatique, d'un dessin pur et correct, il demande que l'auteur laisse à sa musique le soin de mettre un coloris brillant à des vers qui doivent souvent à la mollesse du style le sentiment qu'il y met. » Sedaine songeait-il au *Déserteur* en s'exprimant ainsi? Toujours est-il que cette pièce est mal conçue et le plus souvent écrite avec une irrévérence des règles grammaticales que Scribe seul devait dépasser; mais les deux derniers actes intéressent. Le caractère d'Alexis est bien tracé et forme un heureux contraste avec celui du dragon Montauciel, dont la franche et grosse gaieté plaisait fort aux spectateurs.

Quelques jours après l'impression de cette pièce, on répandit dans Paris l'épigramme suivante :

D'avoir hanté la comédie,
Un pénitent, en bon chrétien,
S'accusait et promettait bien
De n'y retourner de sa vie.
« Voyons, lui dit le confesseur..
C'est le plaisir qui fait l'offense :
Que donnait-on? — Le *Déserteur*.
— Vous le lirez pour pénitence. »

Si l'on est en droit d'attaquer le poëme, il n'en est pas de même de la partition de Monsigny, tour à tour gracieuse, expressive, dramatique et toujours en rapport avec l'action. Nous citerons au hasard les morceaux suivants : *J'avais égaré mon fuseau; Peut-on affliger ce qu'on aime? Je ne déserterai jamais.* Le temps a marché, la science a fait, dit-on, des progrès, mais les maîtres les plus orgueilleux de l'an de grâce 1870 n'ont rien écrit de mieux, au point de vue du véritable génie musical. Choron rapporte que « Monsigny, alors âgé de quatre-vingt-deux ans, en lui expliquant la manière dont il avait voulu rendre la situation de Louise revenant par degrés de son évanouissement, et ses paroles étouffées coupées par des traits d'orchestre, versa des larmes d'attendrissement et tomba lui-même dans l'accablement qu'il dépeignait d'une manière si expressive. »

Il est bon de rappeler, à propos du *Déserteur*, que, pendant la Révolution, la pièce fut jouée, mais avec des modifications. Citons, entre autres, le passage, où le mot *roi* était remplacé par *loi*. On voyait de cette façon les tambours battre aux champs devant la *Loi* qui arrivait.

Dans ce chef-d'œuvre de l'un des pères de l'opéra-comique français, dans cette production admirable, où le comique le plus franc se mêle au pathétique le plus vrai, on est embarrassé de choisir et l'on voudrait pouvoir tout citer. Il faut savoir se borner cependant, et nous reproduirons seulement la petite chanson célèbre : *J'avais égaré mon fuseau*, dont la popularité s'est conservée jusqu'à nos jours.

1er COUPLET.

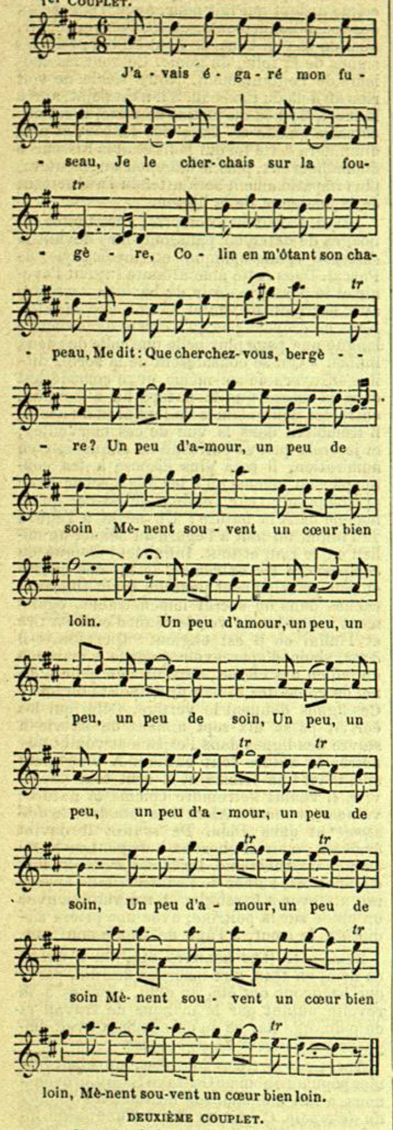

DEUXIÈME COUPLET.

C'est que j'ai perdu mon fuseau
En passant près de ce grand chêne.
Colin alors prend son couteau
Et coupe une branche de frêne.
Un peu d'amour, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Il fit tant avec son couteau,
En me regardant d'un air tendre,
Que j'eus le fuseau le plus beau
Et que mon cœur se laissa prendre.
Un peu d'amour, etc.

DÉSERTICOLE adj. (dé-zèr-ti-ko-le — du lat. *desertum*, désert; *colo*, j'habite). Qui aime les endroits déserts. ‖ Peu usité.

DÉSERTION s. f. (dé-zèr-si-on — rad. *déserter*). Action de déserter son poste, de passer à l'ennemi ou de se soustraire au service militaire : *La* DÉSERTION *à l'ennemi est punie de mort.*

— Fig. Délaissement, abandon, reniement : *Tout le monde me quitte; c'est une véritable* DÉSERTION. *Tous les partis politiques ont à enregistrer des* DÉSERTIONS.

— Anc. jurispr. *Désertion d'un héritage*, Action de laisser en friche un héritage. ‖ *Désertion d'appel*, Mise à néant d'un appel qui n'a pas été relevé dans les délais voulus.

— Encycl. Législ. milit. Chez les Grecs, la *désertion* était fréquente. Elle était punie le plus souvent par un changement de corps : ainsi le cavalier passait dans l'infanterie. Montesquieu prétend que la *désertion* était presque inconnue chez les Romains, à cause de l'estime que le peuple-roi avait conçue de lui-même. Bardin réfute cette opinion d'une façon concluante, c'est-à-dire en citant des exemples; en voici quelques-uns :

« A la prise de Reggio, trois cents déserteurs sont saisis et décapités après avoir été passés par les verges. Scipion, par le traité de paix conclu avec Carthage, fait restituer les déserteurs et ordonne que les Latins périssent par la hache et que les Romains soient crucifiés. Une loi de la république romaine condamnait à la torture, ou à être exposé aux bêtes, ou à subir la peine de la fourche, tout Romain coupable de *désertion;* elle condamnait même à mort ceux qui étaient saisis voulant déserter... » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*) Dès le IIIe siècle, les déserteurs romains étaient marqués : on leur imprimait sur le front le nom de l'empereur régnant.

Le moyen âge, qui substitua au mot *désertion* celui de *félonie*, loin d'en amoindrir la répression, fit au contraire de la pendaison, de la noyade et du billot, ses uniques moyens d'intimidation. A cette époque, pas d'autre pénalité que la mort, pour les simples soldats bien entendu, car les nobles avaient en cela, comme en toutes choses, des privilèges et des immunités qui accommodaient le cas le plus pendable. A l'officier félon, on confisquait son cheval, son équipement militaire, sa solde de l'année courante, et puis c'était tout.

François Ier, le roi chevalier, introduisit quelques adoucissements à la sévérité excessive de la loi sur la *désertion*. En vertu d'une ordonnance qui porte la date du 10 décembre 1534, on commença à admettre une différence entre la *désertion* ou le passage à l'ennemi et la *désertion* simple. Pour le premier cas, on maintint la peine de mort; pour le second, on se contenta de passer le coupable par les armes, c'est-à-dire de le fustiger de manière qu'il en conservât le souvenir jusqu'au temps de sa libération militaire, qui, en ce siècle de guerres interminables, confinait à la vieillesse. On lit dans Montesquieu cette phrase, qui nous paraît singulière aujourd'hui : « L'honneur prescrit à la noblesse de servir le prince à la guerre, mais veut être l'arbitre de cette loi; s'il (l'honneur) se choque, il exige ou permet que l'on se retire chez soi. »

De nos jours encore, il reste dans le système pénal quelque chose de ce que nous nommerons un crime contre l'égalité devant la loi. Les officiers sont rarement accusés de *désertion;* la *désertion*, pour eux, est le plus souvent, presque toujours, transformée en absence illégale, et traitée comme telle. Cependant la loi du 12 mai 1793 disait : « Art. 1er. Tout militaire, c'est-à-dire depuis le général d'armée jusqu'au soldat ou volontaire inclusivement, ou tout autre employé, soit dans les armées, soit à leur suite, qui passera à l'ennemi ou chez les rebelles, sans y être autorisé par ses chefs, sera puni de mort. »

La loi du 19 vendémiaire an VI est encore la loi en vigueur en matière de *désertion*. Elle admet trois sortes de peines : 1° les travaux publics; 2° le boulet; 3° la mort.

Les travaux publics sont réservés aux déserteurs à l'intérieur.

Le boulet est pour les déserteurs à l'étranger, les déserteurs à l'intérieur avec récidive et les déserteurs des travaux publics.

Sont condamnés à la peine de mort : les déserteurs à l'ennemi, les chefs de complot de *désertion*, les déserteurs en faction, les déserteurs à l'étranger qui y prennent du service ou qui désertent pour la seconde fois.

Ceux qui favorisent les *désertions* encourent aussi des peines; les embaucheurs sont condamnés à mort. Le simple recéleur de déserteur a de six mois à deux ans de prison, aux termes de la loi du 4 nivôse an VI.

Le délit de *désertion* est de la compétence exclusive des conseils de guerre; d'après le décret impérial du 14 octobre 1811 et l'ordonnance royale du 21 février 1816, les déserteurs ne peuvent être jugés par contumace; enfin le délit de *désertion* est imprescriptible tant que le prévenu ne se représente pas ou n'est pas mis en état d'arrestation.

Avant de parler de la *désertion* chez les marins, indiquons un singulier moyen donné par Turpin pour empêcher ou du moins pour diminuer la *désertion*.

« Turpin présentait un moyen simple et ingénieux de rendre la *désertion* plus difficile, c'était de donner au soldat, comme marque d'un état honoré, un anneau d'argent qu'il eût porté à l'oreille gauche; ainsi tout individu du sexe masculin qui aurait eu la seule oreille gauche percée eût été par là reconnaissable comme ancien soldat, et facilement repris comme déserteur, si on l'eût rencontré dépourvu d'un congé ou de titres en règles. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

— *Désertion dans l'armée navale.* Ces genres de *désertion* et les circonstances qui caractérisent ce délit sont les mêmes dans l'armée navale que dans l'armée de terre. Le marin, comme le militaire, peut être déserteur à l'ennemi, à l'étranger ou à l'intérieur.

Le marin déserteur à l'ennemi est celui qui passe sur le bord ennemi ou dans les troupes ennemies.

Est réputé déserteur à l'étranger tout marin qui, n'étant muni ni d'ordre ni de permission, est arrêté à la distance de 2 lieues de l'extrême frontière, si sa famille n'a pas de domicile dans ledit espace de 2 lieues et du côté où il se dirigeait (art. 36).

On regarde comme déserteur à l'intérieur tout marin : 1° qui aura été absent de son bord pendant trois jours de suite sans permission; 2° qui aura déserté d'un bâtiment de l'Etat pour s'engager sur un bâtiment particulier; 3° qui, ayant reçu l'ordre de départ de son quartier et ayant touché sa conduite, ne se sera pas rendu à sa destination dans le délai de trois jours après le jour fixé, s'il ne justifie pas en avoir été empêché par un motif légitime; 4° qui se sera évadé de la caserne des matelots ou de l'hôpital et qui n'aura pas reparu dans le délai de trois jours; 5° qui, ayant quitté l'hôpital avec un billet de sortie, ne se sera pas rendu dans ledit délai à son bord ou à sa destination; 6° ou enfin qui, ayant obtenu un congé limité, n'aura pas rejoint huit jours après l'expiration du temps fixé pour son retour.

Les peines appliquées dans l'armée de mer à la *désertion* sont la mort, le boulet et la bouline (arrêté du 5 germinal an XII).

Est puni de mort : 1° le marin déserteur à l'ennemi; 2° tout chef de complot de *désertion;* 3° tout marin qui aura déserté en présence de l'ennemi, étant commandé spécialement pour le service; 4° tout marin qui aurait emporté des armes ou des munitions de son bord ou de l'arsenal (arrêté du 5 germinal an XII, art. 33).

Sera soumis à la peine du boulet (qui a remplacé la chaîne aux termes du décret du 4 mai 1812, art. 4) : 1° le marin déserteur à l'étranger; 2° le marin déserteur à l'intérieur, qui sera redevable à l'Etat de tout ou partie d'avances qui lui auront été faites, soit sur sa solde, soit en effets d'habillement, ou qui aura emporté des vêtements ou effets appartenant à ses camarades; 3° le marin déserteur qui aura déserté plus d'une fois depuis la publication du présent arrêté (même arrêté, art. 34).

La peine du boulet a une durée fixe de trois ans; cette durée est doublée pour les déserteurs à l'étranger (art. 35). Cet article ajoutait : « qui auraient pris du service. » La rédaction du décret du 1er floréal suivant a supprimé ces mots.

La peine du boulet est augmentée d'une année dans chacun des cas suivants : 1° si la *désertion* n'a pas été individuelle; 2° si le coupable était de service sur quelque embarcation, ou s'il était de quart ou de garde à bord (art. 35).

La peine de la bouline est appliquée à la *désertion* pure et simple à l'intérieur (art. 37). Si la *désertion* n'a pas été individuelle ou si le bâtiment était en partance, cette peine est augmentée d'une course (art. 59).

Quand un officier, un marin ou un apprenti marin, provenant de l'inscription, qui a obtenu grâce pour crime de *désertion*, ne se rend pas à sa destination, ou déserte de nouveau après s'y être rendu, il est puni de mort et exécuté dans les vingt-quatre heures, à moins de sursis motivé par des circonstances atténuantes (art. 6 et 7).

Il est expressément défendu aux conseils de guerre maritimes spéciaux, sous peine de forfaiture, de commuer ni de diminuer les peines portées contre les déserteurs.

La *désertion* à bord des navires de guerre ou de commerce français ne se produit, en Europe, que dans des cas extrêmement rares; mais aux Indes, aux Etats-Unis, dans le voisinage des pays aurifères, tels que la Californie et les colonies anglaises australiennes, les cas de *désertion* sont très-fréquents. Sur les rives de la Plata, ces cas sont aussi assez nombreux. Les armateurs, dans les enquêtes qui ont eu lieu en 1860 et 1864, se sont en général accordés pour reconnaître que, dans la marine française, les cas de *désertion* ne sont pas plus fréquents que dans les autres marines, et que dans les ports italiens et autrichiens on s'en plaignait encore plus que dans les ports français. Les navires italiens notamment perdent beaucoup de monde dans les mers du Sud, parce que leurs matelots espèrent trouver de meilleures conditions d'existence et un salaire plus élevé. Plusieurs causes ont été assignées à ces *désertions :* l'appât d'un gain plus considérable ou d'une meilleure nourriture, le désir de faire fortune, l'attrait que l'inconnu exerce toujours sur des imaginations jeunes et ardentes, enfin la crainte d'être au retour levé pour le service de l'Etat.

En 1840, d'après M. Xavier Raymond, le nombre des marins français déserteurs employés sur les bâtiments de guerre ou de commerce des Etats-Unis s'élevait à plus de 14,000. Jusqu'à présent et comme moyen de remédier à la *désertion*, le gouvernement français s'est attaché à introduire, dans ses traités internationaux, le principe de l'arrestation réciproque des déserteurs. Les Etats-Unis, jusqu'à présent, n'ont pas voulu adhérer à ce principe. Leur refus est parfaitement expliqué par les révélations de la dernière enquête : sur quelques-uns des bâtiments de guerre américains, on aurait compté jusqu'à 300 matelots français. L'abolition de l'inscription maritime nous semble le meilleur, ou, pour mieux dire, l'unique moyen de prévenir la *désertion*.

DÉSERVE, SERVE ou **DÉSŒUVRE** (*Diana silva*), ancien petit pays de France, dans la Normandie, compris aujourd'hui dans les départements de l'Eure et de Seine-et-Oise.

DÉSESPÉRADE s. f. (dé-zè-spé-ra-de — du lat. *desesperare*, désespérer). Etat de désespoir : *Elle, ayant un peu songé, tout à coup, comme d'une* DÉSESPÉRADE, *proféra ces mots.* (Brantôme.) ‖ Vieux mot.

— *A la désespérade*, Désespérément, à la façon d'un désespéré : *Se jeter à la* DÉSESPÉRADE *dans la mêlée.* ‖ Vieille locution.

DÉSESPÉRANCE s. f. (dé-zè-spé-ran-se — du préf. *dés*, et de *espérance*). Perte de l'espoir; manque de confiance : *Sa* DÉSESPÉRANCE *de l'humanité ressemblait au stoïcisme des anciens.* (Chateaub.) *La crainte, jointe à la croyance que le mal qui est son objet s'accomplira, est la* DÉSESPÉRANCE. (Lamenn.)

DÉSESPÉRANT (dé-zè-spé-ran) part. prés. du v. Désespérer : *Des âmes* DÉSESPÉRANT *de leur salut. Des enfants* DÉSESPÉRANT *leur mère.*

DÉSESPÉRANT, ANTE adj. (dé-zè-spé-ran, an-te — rad. *désespérer*). Qui fait désespérer, qui donne du désespoir : *Recevoir une nouvelle* DÉSESPÉRANTE. *L'histoire ne présente guère que le spectacle* DÉSESPÉRANT *du triomphe de la force sur le droit, de la tyrannie sur la liberté.* (Guéroult.)

— Qui obsède, qui pousse à bout la patience : *Un enfant* DÉSESPÉRANT. *Il a la manie* DÉSESPÉRANTE *de citer du grec et du latin.*

— Qui désespère l'émulation, qui ne peut être égalé : *Chanter avec une perfection* DÉSESPÉRANTE. *Ces instruments sont d'une précision* DÉSESPÉRANTE.

DÉSESPÉRATION s. f. (dé-zè-spé-ra-si-on — rad. *désespérer*). Action de se désespérer, de se livrer au désespoir. ‖ Vieux mot.

DÉSESPÉRÉ, ÉE (dé-zè-spé-ré) part. passé du v. Désespérer. En proie au désespoir : *Etre* DÉSESPÉRÉ. *Il y a des âmes fortes et des âmes* DÉSESPÉRÉES *qui bravent les supplices.* (Lamenn.) ‖ Qui marque le désespoir, qui est inspiré par le désespoir : *Des cris* DÉSESPÉRÉS. *Un air* DÉSESPÉRÉ. *Ecrire une lettre* DÉSESPÉRÉE. *Prendre un parti* DÉSESPÉRÉ.

— Perdu sans ressource; qui n'offre plus aucun espoir, aucune chance de succès : *Combat* DÉSESPÉRÉ. *Malade* DÉSESPÉRÉ. *Procès* DÉSESPÉRÉ. *La cause d'aucune nation n'est* DÉSESPÉRÉE. (B. Const.) *Même dans une cause* DÉSESPÉRÉE, *la voix de l'homme qui conseille de résister le plus longtemps possible est toujours bonne à écouter.* (Thiers.)

— Par exagér. Mécontent, affligé, contrarié : *Je suis* DÉSESPÉRÉ *de ne pouvoir accueillir votre demande. Elle fut* DÉSESPÉRÉE *de ce contre-temps.*

— Substantiv. Personne qui a perdu tout espoir : *Un* DÉSESPÉRÉ. *Une* DÉSESPÉRÉE. *Le plus sanglant défi que la fortune livre à ses* DÉSESPÉRÉS, *c'est de les forcer de vivre.* (Théophile.) *Le* DÉSESPÉRÉ *se laisse aller, et le voilà qui roule à jamais dans les profondeurs de l'engloutissement.* (V. Hugo.) *Ceux qui viennent au monde pauvres et nus sont toujours des* DÉSESPÉRÉS. (A. de Vigny.)

— *Crier, courir comme un désespéré*, Crier, courir de toutes ses forces.

Désespérés (LES), opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Leuven et Jules Moineaux, musique de M. Fr. Bazin, représenté à l'Opéra-Comique le 26 janvier 1858. Ces désespérés sont deux individus qui se pendent, l'un pour avoir perdu sa place de serpent à la paroisse; l'autre, qui est un lord anglais, pour échapper au spleen. En gaulant des noix, la jeune villageoise Stéphanette fait tomber les corps des deux pendus, les rappelle à la vie, et sait si bien s'y prendre que tous deux s'engagent à ne plus recommencer. Une telle extravagance, peu digne de l'Opéra-Comique, n'a eu aucun succès. On a remarqué cependant une première symphonie qui accompagne la petite scène et exprime le lever du jour, une chanson de Stéphanette, l'air de Fabrice, avec accompagnement de serpent, et une chanson anglaise de lord Flamborough. Cet ouvrage a été joué par Sainte-Foy, Berthelier et Mlle Lemercier.

DÉSESPÉRÉMENT adv. (dé-zè-spé-ré-man — rad. *désespéré*). D'une façon désespérée : *Celles qu'on aurait cru le plus* DÉSESPÉRÉMENT *malades se portent bien.* (Pasc.) *La véritable mission des femmes est de secourir ceux qui luttent seuls et* DÉSESPÉRÉMENT. (Mme E. de Gir.) ‖ D'une façon désespérante : *Que de femmes adorées au bal, à l'éclat des lumières, passent ignorées le matin, à la promenade, à la lumière si* DÉSESPÉRÉMENT *vraie du soleil!* (G. Planche.)

DÉSESPÉRER v. a. ou tr. (dé-zè-spé-ré du préf. *dés*, et de *espérer*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je désespère, qu'ils désespèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je désespérerai, tu désespérerais*). Jeter dans le désespoir : *La mort de son mari l'*A DÉSESPÉRÉE. *Tel événement qui vous* DÉSESPÈRE *peut vous conduire au bonheur.* (Mme de Puisieux.)

Elle aime mon rival, je ne puis l'ignorer;
Mais je mettrais ma joie à le *désespérer*.
RACINE.

— Par exagér. Chagriner, contrarier beaucoup : *La timidité de cet enfant me* DÉSESPÈRE. *Avec la migraine seule, une femme peut* DÉSESPÉRER *un mari.* (Balz.) ‖ Décourager, priver de l'espoir d'atteindre un certain résultat : *Le talent de cet artiste* DÉSESPÈRE *tous ses rivaux. Si l'on se sert des anciens pour vous faire enrager, songez qu'on se servira de vous pour* DÉSESPÉRER *nos neveux.* (Dider.)

— v. n. ou intr. Perdre tout espoir, se décourager tout à fait : *Courage, ne* DÉSESPÉREZ *pas! N'espérez et ne* DÉSESPÉREZ *pas trop.* (Sénèque.) *Il faut espérer peu et ne* DÉSESPÉRER *jamais.* (Lamotte.) *L'homme de foi ne* DÉSESPÈRE *jamais.* (L'abbé Bautain.) *Dans*